

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE DE
L'ANNÉE 2020 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-204 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2020**

2020-205 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 14 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2020-206

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués:

Membres

M. Jean-Marie Laplante
M. Jean-Marc Ménard
M. Guy Bond

Substituts

M. Stéphane Beauchemin
M. Éric Charbonneau
M. Guy Lapointe

**6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS
DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS
ORGANISMES**

Représentants aux comités de la MRC

2020-207

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC:

Représentants aux comités de la MRC	
Comité	Maires
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Boniface Dalle-Vedove M. Pierre Laflamme M. Guy Lapointe
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Jean-Marc Ménard M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond Substitut: M. Stéphane Beauchemin
Comité Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Carrières et sablières	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut: M. Guy Bond
Comité directeur du PDZA	M. Jean-Marie Laplante

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

	M. Jean-Marc Ménard
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe
Comité culturel	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond

Représentants(es) de la MRC aux organismes

2020-208

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des
représentants de la MRC au sein de certains organismes:

Représentants de la MRC aux organismes	
Organisme	Représentants
Omnibus région d'Acton	M. Stéphane Beauchemin
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Pierre Laflamme
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Guy Lapointe
Association forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)

7. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

8. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-209

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	84 469,30 \$
Comptes à payer	239 635,78 \$
Salaires et contributions de l'employeur	128 671,43 \$
Total	452 776,51 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 840,83 \$
Comptes à payer	6 456,87 \$
Total	8 297,70 \$

9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

PARTIE #1:

2020-210

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Fonctionnement de la MRC	916 525 \$
Service d'immatriculation automobile	140 256 \$
Poste de la Sûreté du Québec	80 000 \$
Cours d'eau	48 315 \$
Plan de gestion de matières résiduelles	17 500 \$
Aménagement et urbanisme	259 940 \$
Développement économique et local	1 362 495 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	425 000 \$
Transport de personnes	232 950 \$
Sécurité incendie	17 285 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1:	3 610 266 \$

PARTIE #2:

2020-211

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Sainte-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	197 320 \$
TOTAL DE LA PARTIE #2:	197 320 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

PARTIE #4:

2020-212 Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du Code municipal	5 000 \$
Accès régional aux loisirs	40 830 \$
Gymnase	15 000 \$
TOTAL DE LA PARTIE #4:	60 830 \$

PARTIE #8:

2020-213 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Saint-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie – Prévention	60 725 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8:	60 725 \$

AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

Les prévisions budgétaires 2021 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

PARTIE #1:

2020-214 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget:

PARTIE #1	
SECTION	MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS
Fonctionnement de la MRC	85 000 \$
Service d'immatriculation automobile	39 781 \$
Aménagement et urbanisme	25 000 \$
Développement économique et local	20 000 \$
Sécurité Incendie – MRC	4 000 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1:	173 781 \$

PARTIE #2:

2020-215 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des
surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget:

PARTIE #2	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	6 000 \$
TOTAL DE LA PARTIE #2:	6 000 \$

PARTIE #8:

2020-216 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des
surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget:

PARTIE #8	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie - Prévention	5 000 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8:	5 000 \$

10. COURS D'EAU

a) Acceptation finale - Rapport de fin de garantie

a.1 Cours d'eau Marquis et sa Branche 1 – Sainte-Christine

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2019 dans le cours d'eau Marquis et sa Branche 1 est terminée;

ATTENDU QUE les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

CONSÉQUEMMENT,

2020-217 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu Inc.* la somme de 1 225,17 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

a.2 Branche 58 de la rivière Castagne – Canton de Roxton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2019 dans le cours d'eau Leclerc est terminée;

ATTENDU QUE les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

CONSÉQUEMMENT,

2020-218 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 3 189,50 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

b) Acceptation provisoire – Branches 30 et 31 de la rivière Jaune – Canton de Roxton

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des Branches 30 et 31 de la rivière Jaune sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*;

ATTENDU QU'*ALPG consultants Inc.* recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5% du montant total des factures pour fins de garantie;

CONSÉQUEMMENT,

2020-219 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu Inc.* la somme de 4 501,88 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 914,94 \$, soit 5% du montant total des factures.

11. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 008-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 008-2020 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2020-220 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond,

appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 008-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-325
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2020-325 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2020-221

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par monsieur Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-326
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2020-326 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2020-222

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Carrières et sablières – Projet régional d'acquisition de relevés LiDAR

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

ATTENDU QUE la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2020 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants;

ATTENDU QUE GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2020, en partenariat avec la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la MRC constitue, à chaque année, une réserve à même les sommes versées au fonds pour, entre autres, compenser les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations;

CONSÉQUEMMENT,

2020-223

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de GéoMont pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2020 représentant une dépense de 14 713,50 \$, taxes en sus, à prendre à même le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques du territoire de la MRC d'Acton.

c) Service régional d'inspection – Adhésion de Sainte-Christine à l'entente intermunicipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine désire adhérer à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement (ci-après l'Entente);

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'Entente se fait par l'ajout d'une annexe à cette dernière et qu'elle requiert le consentement

de toutes les parties à l'Entente;

ATTENDU QU'un projet d'annexe relative à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine a été présenté aux membres du conseil;

CONSÉQUEMMENT,

2020-224

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter que la Municipalité de Sainte-Christine adhère à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, conformément aux dispositions de l'annexe, telle que présentée;

D'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière (ainsi que leur substituts) à signer tout document relatif à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine à l'Entente.

d) Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

d.1 Planification et échéancier

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confirmé, dans une lettre datée du 30 juillet 2020, que la demande d'aide financière de la MRC a été acceptée;

ATTENDU QU'en vertu de la convention d'aide financière, le versement de l'aide financière est conditionnel à la transmission, dans les 90 jours suivant sa signature, de la planification et l'échéancier des activités de la MRC aux fins d'élaboration de son premier PRMHH;

ATTENDU le document « Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC d'Acton – Planification et échéancier des activités » produit par le service de l'aménagement de la MRC et transmis aux membres du conseil dans les jours précédant la séance;

CONSÉQUEMMENT,

2020-225

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le document « Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC d'Acton – Planification et échéancier des activités », tel que présenté, et d'en transmettre une copie au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans les délais prescrits par la convention d'aide financière.

d.2 Offre de services de l'OBV Yamaska

ATTENDU QUE la MRC compte donner un mandat à l'externe pour l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU l'offre de services déposée par l'OBV Yamaska pour l'élaboration du PRMHH de la MRC d'Acton;

CONSÉQUEMMENT,

2020-226

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter l'offre de services déposée par OBV Yamaska pour l'élaboration du PRMHH de la MRC d'Acton, représentant une somme de 71 390\$ (taxes en sus), incluant les frais de déplacement et les frais d'administration.

Que l'acceptation de l'offre de services soit conditionnelle à ce que l'échéancier soit revu de façon à ce que le projet de PRMHH soit déposé à la MRC au plus tard le 1^{er} mars 2022.

D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'offre de services fournie par l'OBV Yamaska.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

a.1 Dossier Sophie Trouillet-Ducharme 1130-FSE-2020-16

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par madame Sophie Trouillet-Ducharme;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-227

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1130-FSE-2020-16	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.2 Dossier Équipement Shearex 1261-FSE-2020-15

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par l'entreprise Équipement Shearex;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-228

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1261-FSE-2020-15	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Développement culturel et communications

b.1 Accès Culture 2020-2021 – Contrat avec le Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation

2020-229

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 872 \$ taxes en sus avec le Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation, mandaté pour animer deux ateliers d'improvisation pour les élèves du secondaire dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

b.2 Publicité commune pour l'achat local

2020-230

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 490 \$, (taxes en sus), afin d'acheter un espace publicitaire pendant trois semaines en collaboration avec la SADC Saint-Hyacinthe Acton, Desjardins, la Chambre de Commerce de la région d'Acton et La Pensée de Bagot.

c) Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Plan de mobilité

c.1 Offre de services de Vecteur5

ATTENDU la résolution 2019-265 du 11 décembre 2019 qui autorise le dépôt d'une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour faire l'analyse des besoins en matière de mobilité et élaborer un plan de mobilité durable pour le territoire de la MRC d'Acton;

ATTENDU la conclusion d'une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) en mars dernier relativement à la subvention du FARR;

ATTENDU la proposition de services professionnels déposée par Vecteur5 le 11 novembre 2020;

CONSÉQUEMMENT,

2020-231

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter l'offre de services déposée par Vecteur5 pour l'analyse des besoins en matière de mobilité et élaborer un plan de mobilité durable pour le territoire de la MRC d'Acton, représentant une somme de 21 300 \$ (taxes en sus), incluant les frais de déplacement.

D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'offre de services fournie par Vecteur5.

c.2 Désignation des membres élus au comité pour la mobilité

2020-232

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner messieurs Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC et maire de la municipalité de Roxton Falls, ainsi que Pierre Laflamme, maire de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, comme représentants élus du comité pour la mobilité de la MRC d'Acton.

Qu'outre les deux (2) représentants élus de la MRC, le comité pour la mobilité soit composé de:

- Madame Carine Wittig, directrice générale de l'organisme Omnibus Région d'Acton
- Monsieur Patrice Savoie, organisateur communautaire au CISSS de la Montérégie-Est
- Madame Lysanne Collard, directrice générale du Centre de bénévolat d'Acton Vale
- Monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local (DEL) de la MRC
- Madame Chantal Lavigne, directrice générale de la MRC

d) Alliance pour la solidarité – Nomination d'élus au sein des chantiers

ATTENDU QUE le Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité, constitué à cette fin par la résolution n° 2019-163, a déposé un projet de plan d'action au Conseil pour adoption;

ATTENDU QUE ledit plan d'action a été adopté par le Conseil le 15 janvier 2020 par la résolution n° 2020-019;

ATTENDU QU'au plan d'action sont identifiées quatre (4) priorités d'action pour lesquelles des chantiers de co-construction de projets seront mis sur pied;

ATTENDU QUE le Comité local recommande qu'au moins un membre du Conseil soit nommé pour siéger sur chacun des comités de chantier;

CONSÉQUEMMENT,

2020-233

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les élus suivants pour siéger sur les comités de chantier :

Chantier	Élu(s) nommé(s)
Priorité n° 1 : La sécurité alimentaire	M. Jean-Marc Ménard
Priorité n° 2 : L'insertion socioprofessionnelle	M. Guy Bond
Priorité n° 3 : La prévention du décrochage scolaire	M. Pierre Laflamme
Priorité n° 4 : L'habitation	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond

e) Immigration – Demande au Programme d'Appui aux Collectivités (PAC)

ATTENDU QUE la MRC d'Acton s'est déjà positionnée concernant l'importance de l'immigration pour notre milieu;

ATTENDU QUE la MRC doit planifier les actions sur le territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration permet de recevoir une aide financière afin d'élaborer un plan d'action qui répond aux besoins de la collectivité, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

ATTENDU la collaboration entre la MRC et Vision Compétences dans ce projet;

CONSÉQUEMMENT,

2020-234 Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De déposer une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration comme présentée séance tenante;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

Madame Amélie Côté-Lambert

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une technicienne en prévention incendie;

CONSÉQUEMMENT,

2020-235 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche de madame Amélie Côté-Lambert à titre de technicienne en prévention incendie à compter du 16 novembre 2020;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

13. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2021

2020-236 Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2021 se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 20 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 10 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 12 mai	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 24 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 8 décembre	2 ^e mercredi du mois

**14. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

15. SOIRÉE DES FÊTES

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie ne permet pas de se réunir pour la soirée des Fêtes annuelle des élus et employés de la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2020-237

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ auprès du Marché public en ligne de la MRC d'Acton afin de confectionner un panier cadeau des produits de la région pour chacun des élus et employés de la MRC en remplacement de la soirée annuelle des Fêtes.

**16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'AUTRES ORGANISMES**

a) **Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2021**

ATTENDU QUE la MRC estime qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la TCRM soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional ;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement de la TCRM pour 2021 est établi à 105 000 \$ partagé en parts égales entre les 14 MRC de la Montérégie et l'Agglomération de Longueuil;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre la MRC et la TCRM afin de déterminer l'engagement de chacune des parties;

CONSÉQUEMMENT,

2020-238

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Pierre Laflamme

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un protocole d'entente avec la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) afin de soutenir le développement de la Montérégie et

de verser la somme de 7 000 \$ dès le début de l'année 2021.

b) Appui à l'Agence Forestière de la Montérégie

**CHANGEMENT DE RÉGION ADMINISTRATIVE – TRANSFERT DES
MRC LA HAUTE-YAMASKA ET BROME-MISSISQUOI VERS L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT QUE, selon la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le territoire d'une agence de mise en valeur des forêts privées n'est pas défini par celui d'une région administrative;

CONSIDÉRANT QUE les deux MRC visées par ce changement de région représentent à elles seules 40% du territoire forestier de la Montérégie et que l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur chez des propriétaires forestiers de ces deux MRC représente la moitié du montant total investi dans la région;

CONSIDÉRANT QU'advenant une réduction du territoire et du budget de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) correspondant à la perte de ces deux MRC, la petitesse du territoire forestier ou celle du budget pourrait remettre en question le maintien de l'AFM;

CONSIDÉRANT QUE l'AFM joue son rôle d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, non seulement en administrant les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, mais aussi par son rôle clé dans l'élaboration et l'administration de l'entente sectorielle pour le développement de la forêt de la Montérégie, dans le cadre de laquelle un précieux partenariat régional a été développé, dont la poursuite après l'échéance de mars 2022 pourrait être compromise par le changement de région projeté des deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE la livraison aux propriétaires forestiers des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées est réalisée par des conseillers forestiers accrédités par l'agence forestière régionale et, qu'en Montérégie, la plupart d'entre eux sont des indépendants grâce auxquels sont investis 70 % des sommes, et qu'une éventuelle migration des budgets vers l'Estrie, où la répartition budgétaire de ces programmes d'aide diffère fortement de celle de la Montérégie, pourrait entraîner une perte d'accès à ces budgets par les conseillers forestiers indépendants et leurs clients;

CONSIDÉRANT QUE L'AFM est constitué du partenariat entre les propriétaires forestiers, le monde municipal de la Montérégie, son industrie forestière ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que ce partenariat dure depuis près de 25 ans et que le changement de région proposé rendrait caducs ce partenariat, l'expertise et la confiance en matière forestière développés auprès des gens des territoires des MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska, et même, advenant la disparition de l'AFM, auprès de l'ensemble des MRC la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la composition forestière, les enjeux et même les préoccupations des propriétaires forestiers de la Montérégie sont sensiblement différents de ceux de l'Estrie, et que même les perceptions et visions des acteurs forestiers des deux régions sont assez distinctes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi souhaite que le secteur forestier demeure en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte, le changement de région administrative des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi aurait non seulement pour effet de réduire de moitié la contribution financière de l'industrie forestière à la mise en valeur des forêts de la Montérégie, mais qu'il aurait aussi un impact important sur la livraison des programmes d'aide dans la région, sur ses conseillers forestiers, sur l'accès de ses propriétaires forestiers à de l'aide financière ainsi qu'à des services de proximité adaptés à leurs besoins, en plus de l'impact que pourrait avoir la disparition de l'AFM sur la cohésion du milieu forestier régional;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1228-1120 adoptée par l'AFM le 24 novembre 2020;

CONSÉQUEMMENT,

2020-239

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Guy Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, que le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie, qui comprend les 14 MRC ainsi que l'Agglomération de Longueuil, soit maintenu tel quel et que le même niveau de budget soit conservé afin de:*

- *poursuivre le partenariat pour la mise en valeur des forêts privées de la Montérégie que constitue l'Agence forestière de la Montérégie;*
- *poursuivre le développement et la protection des forêts privées du territoire en tenant compte des enjeux et des problématiques identifiés par les acteurs de la Montérégie;*
- *poursuivre la gestion des fonds des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs destinés aux propriétaires forestiers de son territoire;*
- *poursuivre le service de proximité offert aux propriétaires forestiers et aux conseillers forestiers sur l'ensemble du territoire, incluant les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska;*
- *poursuivre la coordination de l'Entente sectorielle pour le développement de la forêt de la Montérégie, qui a été ratifiée par l'ensemble des partenaires de la Montérégie;*
- *maintenir l'accompagnement des partenaires régionaux dans leur démarche touchant le milieu forestier et de poursuivre la sensibilisation des acteurs régionaux à la protection et la mise en valeur des forêts privées.*

17. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

18. CORRESPONDANCE

a) MRC de Mékinac – Appui aux démarches d'optimisation des services des relais de motoneige pour la saison 2020-2021

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les propriétaires de relais de motoneige;

CONSIDÉRANT la volonté des propriétaires de relais de motoneige à dialoguer avec les instances concernées dans le but de faciliter la mise en place de plans sanitaires ou de solutions équitables;

CONSIDÉRANT les retombées économiques considérables générées par les relais et l'industrie de la motoneige;

CONSIDÉRANT l'actuelle suggestion de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, d'ouvrir les relais sans la possibilité d'ouvrir les cuisines;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de soutien financier en place ne peuvent permettre aux relais de maintenir leur établissement ouvert, tel que suggéré par la ministre, tout en assurant le maintien des normes sanitaires;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la MRC de Mékinac le 18 novembre 2020;

CONSÉQUEMMENT,

2020-240

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le regroupement des propriétaires de relais de motoneige dans leurs démarches visant à assurer une saison 2020-2021 viable et sécuritaire pour les motoneigistes du Québec.

b) Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

ATTENDU QUE la MRC a adhéré au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) le 1^{er} septembre 2008;

ATTENDU la correspondance reçue le 27 octobre 2020 de Aon Hewitt inc (AON), le gestionnaire du RREMQ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des employés est en cours de révision;

ATTENDU QUE Aon doit être avisé des modifications et que la prise d'effet ne peut être que le 1^{er} janvier d'une année;

CONSÉQUEMMENT,

2020-241

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer Aon Hewitt inc que la MRC d'Acton continue de participer au volet à cotisation déterminée et qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 les taux de cotisations seront fixés ainsi,

à savoir:

- Que la cotisation de l'employeur et de l'employé au RREMQ est à 5,5 % du salaire brut de l'employé;
- Que la cotisation de l'employeur et de l'employé au RREMQ pour les employés cadres est à 6 % du salaire brut de l'employé.

19. VARIA

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-242

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à
19h55.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**